



Objectif	<p>Cette prestation a pour objectif de faciliter la mise en œuvre du prélèvement à la source (PAS) à compter de Janvier 2019 conformément aux dispositions légales applicables à la date de publication de cette présente fiche service.</p>	
Prérequis	<p>Cette prestation ne peut être exécutée que dans la mesure où :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les éléments de connexion (Url, User, Mot de passe) pour accéder à l'environnement sur lequel doivent être effectuées les modifications de paramétrage doivent impérativement être disponibles dès le début la prestation. - L'interlocuteur client a la maîtrise du SIRH en place et la connaissance du réglementaire de paie. - La version nécessaire à cette prestation a été préalablement installée - Le client dispose d'une liaison internet permettant de se connecter à distance (via l'outil Teamviewer fourni par Cegid) sur un poste disposant à l'application Yourcegid Paie. - Le client reste joignable par téléphone pendant l'intervention du consultant afin de permettre la réalisation de la prestation dans son intégralité. 	
Acteurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Actions à la charge de Cegid ◆ Actions à la charge du Client 	<ul style="list-style-type: none"> ☒ Actions conjointes avec transfert de compétences
Descriptif des différentes phases 	<ul style="list-style-type: none"> ☒ Analyse Le consultant après avoir partagé les évolutions à effectuer avec le client, étudie avec lui les impacts sur les différents paramétrages et recense avec lui les différentes rubriques concernées par le prélèvement à la source(PAS) sur le bulletin, ainsi que les évolutions de la DSN (déclaration Sociale Nominative) ☒ Paramétrage et mise à jour du Prélèvement à la Source Le consultant réalise avec le client le paramétrage <ul style="list-style-type: none"> A) Mise à jour des différentes rubriques impactées B) Mise à jour des profils C) Mise à jour de la DSN D) Tests unitaires ☒ Accompagnement à l'exploitation de ces nouveaux dispositifs. Le consultant explique à l'interlocuteur client les impacts déclaratifs et comptables éventuels sur les rubriques modifiées. Le consultant assiste et conseille. Le client exécute les traitements et contrôle les données. <ul style="list-style-type: none"> A) Calculs et éditions sur les populations recensées B) Test de la DSN 	
Limite des prestations	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des prérequis. - Cette prestation est un accompagnement, sa durée ne pouvant dépasser la durée prévue dans la commande, calibrée en standard sur 2 * ½ journée (soit 1 jour). La prestation est calibrée pour une base, un réglementaire et une maquette bulletin. L'évolution et le paramétrage de maquettes spécifiques de bulletin ne sont pas pris en charge dans le cadre de cette prestation. 	
Validation	<ul style="list-style-type: none"> - Un Rapport d'intervention est transmis via mail par le consultant Cegid au chef de projet client. - Sans remarque particulière du Client sous 48H, la prestation est décrétée validée. - Toute mise en Exploitation par le client vaut validation. 	
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de livrable prévu sur cette prestation. 	

Objectif	<p>Cette prestation a pour objectif de faciliter la mise en œuvre de l'accord du 17 novembre 2017 instituant le régime Agirc-Arrco, et la fusion des 2 régimes au 01 janvier 2019. Cette prestation est conforme aux dispositions légales applicables à la date de publication de cette présente fiche service et pourrait évoluer en fonction de l'évolution de la réglementation d'ici sa mise en œuvre.</p>	
Prérequis	<p>Cette prestation ne peut être exécutée que dans la mesure où :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les éléments de connexion (Url, User, Mot de passe) pour accéder à l'environnement sur lequel doivent être effectuées les modifications de paramétrage doivent impérativement être disponibles dès le début la prestation. - L'interlocuteur client a la maîtrise du SIRH en place et la connaissance du réglementaire de paie. - Le client a suivi le parcours de formation digital 2018 dispensé par Cegid relatif à la fusion. - La version nécessaire à cette prestation a été préalablement installée - Le client dispose d'une liaison internet permettant de se connecter à distance (via l'outil Teamviewer fourni par Cegid) sur un poste disposant à l'application Yourcegid Paie. - Le client reste joignable par téléphone pendant l'intervention du consultant afin de permettre la réalisation de la prestation dans son intégralité. 	
Acteurs	<ul style="list-style-type: none"> ● Actions à la charge de Cegid ◆ Actions à la charge du Client 	<ul style="list-style-type: none"> ✦ Actions conjointes avec transfert de compétences
Descriptif des différentes phases 	<ul style="list-style-type: none"> ✦ Analyse Le consultant après avoir partagé les évolutions à effectuer avec le client, étudie avec lui les impacts sur les différents paramétrages et recense avec lui les différentes rubriques concernées par la fusion des régimes AGIRC – ARRCO. ✦ Paramétrage et mise à jour la fusion des régimes AGIRC-ARRCO Le consultant réalise avec le client le paramétrage <ul style="list-style-type: none"> A) Création et mise à jour des différentes rubriques impactées B) Adaptation des profils de paie C) Mise à jour du paramétrage de la DSN (Limitée à 10 organismes) D) Tests unitaires ✦ Accompagnement à l'exploitation de ces nouveaux dispositifs. Le consultant explique à l'interlocuteur client les impacts déclaratifs et comptables éventuels sur les rubriques modifiées. Le client reste responsable d'effectuer le paramétrage sur les organismes non pris en charge par Cegid. Le consultant assiste et conseille. Le client exécute les traitements et contrôle les données. <ul style="list-style-type: none"> A) Calculs et éditions sur les populations recensées B) Test DSN 	
Limite des prestations	<ul style="list-style-type: none"> - Respect des prérequis. - Cette prestation est un accompagnement, sa durée ne pouvant dépasser la durée prévue dans la commande, calibrée en standard sur 1 journée. La prestation est calibrée pour une base, un réglementaire et une maquette bulletin. L'évolution et le paramétrage de maquettes spécifiques de bulletin ne sont pas pris en charge dans le cadre de cette prestation. 	
Validation	<ul style="list-style-type: none"> - Un Rapport d'intervention est transmis via mail par le consultant Cegid au chef de projet client. - Sans remarque particulière du Client sous 48H, la prestation est décrétée validée. - Toute mise en Exploitation par le client vaut validation. 	
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de livrable prévu sur cette prestation. 	